

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

ARRÊTÉ

Modifiant l'arrêté du 21 mai 2019 portant nomination d'examinateurs spécialisés adjoints au jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature

La garde des sceaux, ministre de la justice,

- VU l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature, et notamment son article 21-1 ;
- VU le décret n°72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'École nationale de la magistrature et notamment ses articles 19, 32, 32-6 et 37 ;
- VU l'arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice en date du 7 décembre 2018 portant ouverture au titre de l'année 2019 de trois concours d'accès à l'École nationale de la magistrature ;
- VU l'arrêté du 15 mars 2019 portant nomination des président et membres du jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature pour la session 2019 ;
- VU l'arrêté du 21 mai 2019 portant nomination d'examinateurs spécialisés adjoints au jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'arrêté du 21 mai 2019 est modifié comme suit :

Au lieu de : « M. MADER William, juriste en droit des affaires à la direction des affaires juridiques du ministère des Outre-Mer ;
Mme OLLIVIER Florence, vice-procureure placée auprès du procureur général de la cour d'appel de Paris ; »
Lire : « M. MADER William, juriste en droit des affaires au cabinet Ladoux ;

Mme OLLIVIER Florence, vice-présidente placée auprès du premier président de la cour d'appel de Paris ; »

Article 2

Le présent arrêté sera affiché et notifié au directeur de l'École nationale de la magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait, le **31 MAI 2019**

Pour la garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation,
Le directeur des services judiciaires
Peimane GHALEH-MARZBAN

